



Le Secrétaire  
du Comité de Bassin

**SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE**

**DU 26 JUIN 2020**

**123<sup>ème</sup> SEANCE**

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 123<sup>ème</sup> séance le 26 juin 2020 au siège de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, à Douai.

La séance était présidée par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie,

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES				
" Sous-collège "		Visio-conférence	Présentiel	Mandats
Régions / Hauts de France	CAMBIER Guislain	X		
Régions / Hauts de France	DUJARDIN Jean-Marc	X		
Départements / Nord	VALOIS Patrick	Excusé		
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé		
Départements / Aisne	VANNOBEL Bernadette			
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé		
Communes rurales ou EP CI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales / Littoral	ROUZE Thierry	Excusé		
Communes rurales ou EP CI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	X		
Communes rurales ou EP CI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	CLABAUT Philippe	X		
Communes rurales ou EP CI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	RAOULT Paul 1er Vice-Président CA	X		
Agglomérations > 100 000 ou EP CI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DALEUX Lise	X		
Agglomérations > 100 000 ou EP CI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DETOURNAY Alain	X		
Agglomérations > 100 000 ou EP CI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	PATRIS Jacques	Excusé		
Agglomérations > 100 000 ou EP CI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab / Littoral	RINGOT Bertrand	X		
Communes du littoral	BAILLET Alain	Excusé		
Communes du littoral	COLLAS-HURTREL Laurence	Excusé		
Communes du littoral	DACHICOURT Pierre-Georges	Excusé		
Communes ou groupements de com / Divers	MATHON Gilbert	Excusé		
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	X		
Communes ou groupements de com / Divers	THIEBAUT Véronique(en cours de remplacement)	/		
Communes ou groupements de com / Divers	FLAJOLET André - Président CE		X	
Communes ou groupements de com / Divers	LECLERCQ Jérôme			
Communes ou groupements de com / Divers	OGIEZ Gérard	Excusé		
	LENGLET Bernard	Excusé		
Etablissements publics territoriaux de bassin	PARENTY Daniel	X		
Etablissements publics territoriaux de bassin	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusé		
Etablissements publics territoriaux de bassin	DEWYNTER Jean-Jacques	X		
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou syndicats mixtes compté dans le domaine de l'eau	BOUFFART José	X		
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou syndicats mixtes compté dans le domaine de l'eau	FLAMENGT Georges	X		
Président d'une Commission Locale de l'Eau	LECLABART Jean-Claude	X		
Député	DAGBERT Michel	Excusé		
Sénateur				

REPRESENTANTS DES USAGERS				
" Sous-collège "		Via-vis-conférence	Présentiel	Mandats
Agriculture	BRAYER Charlotte	X		
Agriculture	HANNEBIQUE Pierre	X		
Agriculture	LEVEUGLE Emmanuel	X		
Agriculture	FACT Olivier	X		
Agriculture Biologique	DECAYEUX Emmanuel	Excusé		
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	X		
Batellerie	LEPERCQ Christophe (en cours de remplacement)	/		
Tourisme	LEPINE Francis	X		
Sylviculture	ANSELIN Hubert	Excusé		
Industrie	ROBERT Clément	Excusé		
Industrie	DELAUME Jacques	X		
Industrie	DESBUQUOIS Luc	X		
Industrie	LEFEBVRE Jérôme	X		
Industrie	LEMAY Patrick Vice-Président CB / 2nd Vice-Président CA	Excusé		
Industrie	LAGASSE Vincent	X		
Industrie (indust. Portuaire)	POIRIER Thierry	X		
Industrie	POULAIN Olivier	X		
Industrie	VANTYGHEM Thierry	X		
Producteurs d'Electricité	SPADAVECCHIA Catherine	X		
Distributeurs d'Eau	BENARD Didier	X		
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SKIERSKI Daniel	X		
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	X		
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée		
Associations agréées de Défense des Consommateurs	HIEN Jean-Pierre	X		

Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	X		
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	X		
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	X		
Associations agréées de Protection de la Nature	TREDEZ Alain	Excusé		
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	X		
Milieux Socio-Professionnels	SALLIOT Pascal	X		
Personnes qualifiées	PRZESZLO Yannick	Excusé		
Personnes qualifiées	DELELIS Annick	X		

## REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

" Sous-collège "		Visio-conférence	Présentiel	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	LALANDE Michel		Excusé Représenté par M. BOOGHS	
Directeur Inter-régional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé Représenté par Mme AMAT Juliette		
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé		
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	BERTRAND Patrick (Délégation permanente de M.DUBREUIL)		X	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusé Représentée par M.DEROO Sandrine		
Directeur de l'ARS des HDF ou son représentant	CHAMPION Etienne	Excusé		
DRAAF HDF ou son représentant (Intérim)	MAURER Luc	Excusé Représenté par M. FLORID		
SGAR HDF ou son représentant	BUCHALLAT Laurent		Excusé Représenté par M. BOOGHS	
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé représenté par M. FERET		
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé Représenté par Mme BARDY et accompagné de M.PREVOST et M. GREVET		
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Frank	Excusé		
Directeur Général de l'FREMER ou son représentant	VINCENT Patrick	Représenté par M. HITIER		
DIRECCTE HDF ou son représentant	LAILLER BEAULIEU Michèle	Excusée		
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé Représenté par Mme COTCNEC Gwenaëlle		
Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou son représentant	LOMBARD Eric	Excusé		

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

		Visio-conférence	Présentiel	
Représentant titulaire au CA	KARPINSKI Jean-Philippe(En cours de remplacement)	/	/	
Représentant suppléant au CA	LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé		

## Membres Consultatifs

		Visio-conférence	Présentiel	
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	X		
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	DOSIMONT Pascal	Excusé		
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André		X	
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	RAYMOND François	Excusé Représenté par M. ROUSSIERE		
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	LALANDE Michel	Excusé		
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	VATIN Thierry		X	

## Internes

	Séance	
DHAINAUT.D	X	
DOLLET.A	X	
COURTECUISSÉ.A	X	
EUVERTE.C	X	
LABRUNE.S	X	
VALIN.V	X	
LECLERCQ.L	X	
KUREK.V	X	
AUBERT.G	Visio	
PENISSON.B	Visio	



**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE BASSIN DU 26 JUIN 2020**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1						
2	20-B-001	Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 6 décembre 2019	X			Unanimité
3	20-B-002	VALIDATION DES MODALITES EXCEPTIONNELLES DE VOTES ET DE DEBATS EN VISIO-CONFERENCES (21633) DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX(21564)	X			Unanimité
4	20-B-003	PRIORISATION DES ACTIONS DE RESTAURATIONS DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE SUR LES COURS D'EAU CLASSES LISTE 2 DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE (21508)	X			Unanimité

## Ordre du jour

### Points décisionnels

1. Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 6 décembre 2019
2. Validation des modalités de vote du Comité de Bassin du 26 juin 2020
3. Avis sur la demande de reconnaissance du Syndicat Mixte Canche et Authie (SYMCEA) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
4. Priorisation des actions de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés liste 2 du bassin Artois-Picardie

### Points d'informations

5. Mise à jour du SDAGE (et documents associés : Programme de Mesures, Objectif Moins Strict ...)
  - 5.1 Mise à jour des orientations et dispositions
  - 5.2 Mise à jour des objectifs environnementaux
  - 5.3 Elaboration du Programme De Mesures (PDM)
  - 5.4 Tournée des SAGE
6. Projet de procès-verbaux :
  - Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification 7 février 2020
  - Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification 5 juin 2020 (envoi dématérialisé)
  - Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 5 mars 2020

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président André FLAJOLET, ouvre la séance à 09h34.

## POINTS DECISIONNELS

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 06 DECEMBRE 2019

M. FLAJOLET demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 06 décembre 2019.

*Le procès-verbal du Comité de Bassin du 06 décembre 2019 est adopté à l'unanimité*

### 2 – VALIDATION DES MODALITES DE VOTE DE LA SEANCE DU COMITE DE BASSIN DU 26 JUIN 2020

Madame DHAINAUT explique la validation des modalités de vote de la séance du Comité de Bassin du 26 juin 2020.

Pas de remarque.

#### *La délibération*

**« VALIDATION DES MODALITES EXCEPTIONNELLES DE VOTES ET DE DEBATS EN  
VISIO-CONFERENCES »**

*n°20-B-001*

*est adoptée à l'unanimité*

### 3 – AVIS SUR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE (SYMCEA) EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

M. PREVOST présente, en référence au dossier de séance, les éléments du point n°3 relatif à l'Avis sur la demande de reconnaissance du Syndicat Mixte Canche et Authie (SYMCEA) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

#### **Remarques et débats :**

M. FLAJOLET précise qu'il s'agit de la deuxième étape d'un long processus qui va supposer que d'autres intervenants près des territoires auront à se prononcer, comme les commissions locales de l'eau ainsi que les EPCI, la communauté d'agglomération de Berck ainsi que les 9 Communautés de Communes pour qu'à la fin de ce processus d'identification de cet EPAGE, Le



Préfet arrête éventuellement sa décision. Il rappelle que le Comité de Bassin vérifie qu'à l'intérieur des objectifs, il sera possible d'assurer les missions liées à la GEMAPI avec cet outil.

**M. DEFLESSELLE** demande si l'EPAGE va gérer la totalité de l'Authie car la carte dans le dossier est en deux parties.

**M. FLAJOLET** confirme que l'EPAGE sera entièrement sur la Canche et l'Authie.

**M. PREVOST** précise que la carte montre la répartition faite entre les EPCI qui vont transférer et les EPCI qui vont déléguer et ceux qui vont confier l'entretien des ouvrages hydrauliques. Il précise que le périmètre d'intervention du SYMCEA est bien les bassins versants de la Canche et de l'Authie dans leur totalité. Il souligne qu'il appartient aux EPCI de faire le choix de transférer ou de déléguer certains items.

**M. VATIN** souligne que cela fait suite à des débats parlementaires depuis de nombreuses années pour qu'enfin le législateur considère que cela se fasse en fonction des besoins.

**M. FLAJOLET** mentionne qu'il s'agit d'une liberté encadrée.

**Mme VERBRUGHE** s'inquiète de la complémentarité et de la cohérence des actions lorsqu'il y a plusieurs structures pour le même territoire.

**M. PREVOST** précise que les compétences exercées ne sont pas les mêmes et indique que la partie littorale n'est pas soumise à la compétence du SYMCEA, qu'il n'y a pas superposition de compétences.

#### *La délibération*

**« DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE EN  
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX »**

**(n°20-B-002)**

**est adoptée à l'unanimité**

### **4 – PRIORISATION DES ACTIONS DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LES COURS D'EAU CLASSES LISTE 2 DU BASSIN ARTOIS PICARDIE**

**Mme DHAINAUT** présente, en référence au dossier de séance, les éléments du point n°4 relatif à la priorisation des actions de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés liste 2 du bassin Artois Picardie.

***Pas de remarque.***

### **5 – MISE A JOUR DU SDAGE**

**M. VATIN** présente, en référence au dossier de séance, les éléments du point n°5 relatifs à la mise à jour du SDAGE.

Il rappelle l'enjeu du SDAGE et souligne qu'il s'agit du premier SDAGE qui considère le changement climatique mais également l'objectif 2027 avec l'atteinte du bon état des masses d'eau. Il précise que les objectifs de la Ministre sont très ambitieux et valorise le travail fait sur le

bassin Artois Picardie, dans un territoire soumis à des pressions énormes. Il indique que le Conseil d'Administration vient de voter une augmentation du programme d'intervention de 49 M€ pour l'année 2020 avec un enjeu de relance économique mais également pour atteindre le bon état des masses d'eau. Il souligne qu'il faut désormais travailler sur les solutions fondées sur la nature.

## 5.1 MISE A JOUR DES ORIENTATIONS ET DISPOSITIONS DU SDAGE

**M. EUVERTE** présente, en référence au dossier de séance, les éléments du point n°5.1 relatif aux orientations.

**M. LABRUNE** présente les dispositions du SDAGE.

### **Remarques et Débats :**

**M. VATIN** précise que le projet de SDAGE sera voté au Comité de Bassin d'octobre 2020. Il souligne l'enjeu de concertation et de communication lors de la consultation du public au début de l'année 2021. Il rappelle qu'il y aura en septembre et octobre une visite sur chaque territoire de SAGE afin d'avoir un débat territorialisé sur les enjeux des masses d'eau dans les SAGE.

### **Remarques sur les dispositions A4 :**

**M. POULAIN** indique qu'il est important de préciser lors de l'intégration dans les documents d'urbanisme qu'un travail de terrain doit être fait pour vérifier et aller plus dans les détails au risque de rencontrer un certain nombre de problèmes.

**M. HIEN** mentionne que lors de la dernière CPMNP, il avait émis la demande de modifier l'orientation A1.2 relative à l'ANC et au rôle des SPANC et souligne qu'il va transmettre un écrit sur le sujet.

**M. FLAMENGT** intervient sur **la disposition A4.3** qui vise à éviter les retournements de prairies. Il indique constater sur son territoire des retournements de prairies abusifs près de cours d'eau. Il demande un moratoire pour interdire le retournement de prairies et fait référence à l'assouplissement des règles de retournement de prairies suite au plan nitrates.

**Mme BARDY** précise que ce n'est pas le plan nitrates qui a assoupli les conditions mais les règles de la PAC.

**M. GREVET** rappelle qu'il y a deux dispositifs qui règlementent le retournement de prairies, le programme d'action nitrates de 2018 qui interdit le retournement de prairies dans certains secteurs comme les zones humides et les zones en pente, les périmètres rapprochés de captages et jusqu'en 2019 la PAC qui au niveau des règles de conditionnalité empêchait également le retournement de prairies basé sur un ratio de surfaces de prairies à l'échelle de la Région, recalculé chaque année. Il précise que le ratio a été revu l'an dernier, pour passer sous un seuil sans autorisation.

**M. VATIN** indique que dans le plan de relance que l'Agence a proposé, il avait été souhaité un volet sur l'agro-écologie et en particulier pour agir afin d'éviter le retournement des prairies. Il rappelle que les prairies sont des atouts majeurs pour la qualité de l'eau et le changement climatique. Il mentionne que la Région a la volonté de développer un volet agro écologie dans lequel, il est convenu que l'Agence travaille sur le projet de retournement des prairies.

**M. SAILLOT** confirme qu'il y a un enjeu énorme sur les zones humides et les prairies. Il s'interroge afin de savoir comment aborder les exploitants agricoles qui ont des difficultés à

prétendre à des mesures agro environnementales. Il indique qu'il y a un enjeu à aider les agriculteurs.

**M. HANNEBICQUE** précise que la problématique des prairies et du maintien de l'élevage doit être prise en compte dans les réflexions à mener. Il indique qu'il faut laisser la possibilité aux agriculteurs d'implanter de la surface en herbe qui permettrait de régler la problématique de l'érosion et gérer les questions d'amélioration qualitative de l'eau en accompagnement de mesures simples mises en place par l'Agence et la Région plutôt que de devoir souscrire à des mesures qui ne sont pas toujours adaptées à la région (MAE).

**M. LEVEUGLE** indique qu'il travaille à la construction du plan agro écologique et que des outils vont être mis en place comme les PSE.

**M. DUJARDIN** confirme la volonté de la Région à mettre en place un plan agro écologie pour la rentrée de septembre avec un volet sur les prairies. Il souligne que les expérimentations PSE suite à l'appel à projets de l'agence seront très importantes. Il trouve la rédaction concernant le retournement de prairies un peu timide, il souligne que le SDAGE doit être plus incisif et plus prescriptif et qu'il faut mieux encadrer le retournement des prairies.

**M. FLAJOLET** indique qu'il faudra préciser que les paysages sont du patrimoine et vérifier les termes juridiques car le vocabulaire utilisé est important.

**M. VATIN** évoque la thèse de Mme DELELIS sur les bocages et les haies. Il indique qu'il s'agit d'une vraie question.

**Mme DELELIS** rappelle que les prairies font partie des zones humides et que le combat pour leur maintien dure depuis longtemps. Elle indique que le retournement des zones humides dans les prairies doit être exclu du fait du rôle d'éponge qu'elles jouent.

**M. BARBIER** demande pourquoi il est compliqué de mettre en place une mesure sur les prairies et les zones humides.

**M. FLAJOLET** rappelle qu'avec le Conseil Régional, l'Agence participe pleinement au projet, « agriculture, paysage, agriculture eau » et rappelle l'importance de travailler ensemble.

#### **Remarques sur les dispositions A4 concernant l'extension des carrières et l'utilisation des eaux d'exhaures :**

**M. RAOULT** souligne qu'il s'agit d'un vieux sujet qu'il est difficile de faire travailler certaines entités ensemble, chacun restant dans son domaine. Il indique que les eaux d'exhaures ne sont pas utilisées en France contrairement à la Belgique qui les utilise depuis 20 ans. Il indique qu'en France il y a un problème de législation sur les carrières et la protection des champs captants qui sont contradictoires.

**M. VATIN** indique que la réutilisation des eaux non conventionnelles dont les eaux d'exhaures faisaient partie des objectifs des assises de l'eau et qu'il est prêt à faire remonter le dossier auprès de la Ministre si un problème se présente afin de régler les questions de droit.

**M. POULAIN** confirme qu'il y a bien un travail depuis 15 ans sur la valorisation des eaux non conventionnelles dans l'Avesnois et le Boulonnais mais que malgré la volonté, rien ne bouge. Il réagit sur la manière dont est rédigée la proposition et notamment sur le terme « **conditionner** ». Il indique qu'il n'est pas possible de « *conditionner* » sur un sujet sur lequel ils n'ont pas la main.

**M. FLAJOLET** propose la phrase suivante : « chaque ouverture de carrière doit présenter un projet d'utilisation des eaux d'exhaures ».

**M. POULAIN** indique qu'il n'est pas possible d'écrire qu'il y a une utilisation des eaux d'exhaures alors que celles-ci n'existent pas.

#### **Remarques sur les dispositions A9 relatives aux zones humides :**

**M. FLAJOLET** excuse le Préfet de ne pas pouvoir assister à cette réunion et souligne que Monsieur le Préfet « *indique que cette question lui paraît centrale dans la relation amicale entre le respect des zones humides et le développement économique* ».

**M. RINGOT** indique que les mesures drastiques imposées par les différentes dispositions, restauration et compensation à hauteur de 300% de la surface enherbée, limitent le développement du territoire du Delta de l'Aa. Il indique que le document n'est pas recevable en l'état et demande que la disposition A9 soit revue de manière à prendre en compte la poldérisation des territoires du SAGE du Delta de l'Aa, la fonctionnalité écologique d'une zone humide pour sa caractérisation afin que les mesures prises soient qualitatives et adaptées.

**M. LEVEUGLE** précise que le taux fixé à 300 % demeure un sujet d'inquiétude pour la profession agricole et s'inquiète d'avoir des sanctuarisations de zones agricoles.

**M. POULAIN** indique qu'il faut adapter l'échelle sur certaines cartes. Il demande que seul le terme zone humide soit utilisé. Il mentionne être opposé à la compensation à 300 %. Il rappelle que les exploitants de carrières ne creusent pas où bon leur semble mais creusent là où il y a des matériaux compatibles avec leur utilisation et à l'endroit où il y a le moins d'impact. Il indique que la contrainte des 300 % ne va pas peser sur une seule profession mais sur un ensemble. Il souligne le fait qu'il est important de regarder les effets secondaires de ce type de décision et rester sur les 150 %.

**Mme COTONNEC** ajoute que le port de Dunkerque utilise la démarche ERC (éviter, Réduire, Compenser) dans le cadre de tous les aménagements. Elle souligne que sur le SAGE de l'Aa qui est constitué de zones à dominante humide, il y a plusieurs problématiques comme la caractérisation d'une zone humide. Elle précise que les zones humides sont utilisées pour la plupart en surface agricole, la compensation à hauteur de 300 % va amener à consommer encore plus de terres agricoles afin de pouvoir compenser. Elle indique que l'intérêt est de compenser à l'intérieur du SAGE afin de conserver l'intérêt systémique des écosystèmes et non de compenser à l'extérieur des périmètres du SAGE.

**Mme BARDY** précise que dans les Hauts de France le rythme d'artificialisation des sols est de 1500 hectares /an soit 6 terrains de football consommés par jour.

**M. FLAJOLET** indique qu'il faudra se poser la question du développement urbain ou économique en fonction des capacités de la nature qui nous accueille.

**M. BARBIER** indique que l'évitement est la meilleure solution pour préserver les zones humides.

**Mme DEROO** cautionne la fragilité des zones humides et l'importance de l'évitement. Elle souhaite rappeler les cas particuliers comme les secteurs littoraux sur lesquelles il existe des projets de reconnexion à la mer de certains terrains, dans ce cadre il est important d'envisager le caractère évolutif des zones humides d'eau douce vers des zones humides d'eau salée. Elle indique que l'OFB est en expérimentation sur le sujet afin de pouvoir installer des équivalences eau douce/ eau salée.

**M. PARENTY** indique que dans le cadre de l'élaboration du PAPI pour la lutte contre les inondations, il est demandé des aménagements. Il souhaite que les aménagements soient le moins possible consommateurs d'espaces agricoles. Il indique que les cartographies ne sont pas

exhaustives et s'interroge sur leur valeur juridique. Il souligne qu'il faudrait mettre en adéquation le remblaiement et les zones humides car les textes laissent le choix.

**M. SAILLIOT** rappelle que depuis la création des agences, beaucoup de zones humides ont été perdues et souligne qu'il faut éviter d'artificialiser les zones humides.

**M. FLAJOLET** mentionne qu'il faut avancer avec les réalités environnementales, économiques et sociétales.

**M. VATIN** souligne qu'il faut arrêter de consommer des surfaces comme par le passé et prendre conscience que les zones humides nous protègent.

**M. BOOGHS** indique que la position de Monsieur le Préfet est défavorable sur le fait d'ouvrir une voie de dérogation et d'avoir une liste de demandes de dérogations. Il précise être favorable à une règle applicable à tous. Il rappelle qu'une des valeurs du bassin est la solidarité entre les territoires. Il indique qu'il faudrait plus travailler avec des opérateurs comme l'EPF porteurs de foncier dans les zones humides.

**M. DUJARDIN** suggère d'introduire dans le SDAGE un radiant de compensation de 150 à 300 sur appréciation de la valeur qualitative de la zone humide.

**Mme VERBRUGHE** souligne qu'il ne faut pas éviter d'impacter les zones humides, il faut interdire d'impacter les zones humides.

**M. RAOULT** rappelle que la population française augmente chaque année, que les élus doivent prendre conscience de cela. Il s'interroge sur la prolifération de surfaces commerciales aux abords des villes. Il indique que les petits villages sont victimes alors que les grandes agglomérations continuent de construire en développant des activités commerciales ou autres. Il demande d'actionner les SCOT afin de maîtriser la consommation de l'espace.

**M. FLAJOLET** conclue en proposant d'associer certains membres du CB à la réécriture des dispositions A9.

#### **Remarques sur les dispositions B2.4 et A2**

**M. BARBIER** s'interroge sur la gestion des droits d'eau si les périodes de sécheresse s'accroissent.

**M. RAOULT** indique que la gestion se fait en bassin versant.

**M. FLAMENGT** indique qu'il est important d'avoir des maîtres d'ouvrages sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

**M. POULAIN** apprécie la notion de périodique par rapport à la sécurisation des arrêtés préfectoraux sur lesquels il y a des limites quantitatives mais dont les durées pouvaient être supérieures à 10 ans.

**M. VATIN** rappelle que la gestion quantitative est l'un des sujets majeurs à venir. Il souligne qu'il y a des arrêtés de restrictions de plus en plus tôt dans l'année.

**M. DUJARDIN** indique que le capital eau est de plus en plus fragile et les risques de pollutions sont de plus en plus nombreux.

**Mme BARDY** rappelle que les autorisations de prélèvement qui sont délivrées par les Préfets seraient révisées si le manque d'eau s'aggravait.



## **5.2 MISE A JOUR DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX**

**M. EUVERTE** présente les éléments du point n°5.2. relatifs à la mise à jour des objectifs environnementaux.

**Pas de remarque.**

## **5.3 ELABORATION DU PROGRAMME DE MESURES (PDM)**

**M. PREVOST** présente les éléments du point n°5.3 relatif à l'élaboration du programme de mesure.

**Pas de remarque.**

## **5.4- TOURNEE DES SAGE**

**M. EUVERTE** présente les éléments du point n°5.4. relatifs à la tournée des SAGE du 09 septembre au 14 octobre 2020.

### **REMARQUES ET DEBATS :**

**M. VATIN** ajoute qu'il s'agit d'un moment important de partage territoire par territoire. Il indique que les équipes de l'Agence seront présentes. Il évoque l'occasion de faire un diagnostic masse d'eau par masse d'eau sur l'ensemble du territoire. Il rappelle l'objectif de récupérer 22 masses d'eau en bon état. Il précise que cette tournée des SAGE va permettre de voir s'il faut réajuster le Programme de Mesures.

**M. FLAJOLET** indique que la rencontre sur le territoire est indispensable et qu'il faut sensibiliser.

## **6 – PROJETS DE PROCES VERBAUX**

Les procès-verbaux non inclus dans le dossier de séance seront envoyés ultérieurement en dématérialisation.

**Pas de remarque.**

M. FLAJOLET remercie les membres du Comité de Bassin. Il clôt la séance à 16h53.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN



André FLAJOLET

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
SECRETARE DU COMITE DE BASSIN



Thierry VATIN

---

## **ANNEXES**



00:35:52 Organisateur - Luc Roussel: Bonjour à tous, à ce stade, j'ai fermé tous les micros et me permettrait de les recouper s'ils sont ouverts par erreur.

00:54:19 Emmanuel LEVEUGLE: je viens de me reconnecter, je fus exclu

01:06:20 Bertrand: Bonjour à tous, je demande la parole sur ce point à l'issue de la présentation en ma qualité de Président du SAGE du Delta de l'AA. Merci. Bertrand RINGOT.

01:27:45 psailiot: je souhaite également obtenir la parole SVP

01:41:12 Emmanuel LEVEUGLE: le sdage n'est pas prescriptif

01:43:57 Emmanuel LEVEUGLE: Mr flageolet, la chambre d'agriculture des hautsdefrance porte un projet auprès du conseil Regional sur les éléments paysagers, nous sommes sur le même point de vue

01:51:05 Emmanuel LEVEUGLE: je soutien Mr Raoult

02:03:00 Emmanuel LEVEUGLE: demande intervention ZH

02:05:11 luc Barbier: demande d'intervention

02:06:58 Cotonnec: demande d'intervention

02:10:30 Emmanuel LEVEUGLE: ma connexion s'est coupée encore

02:15:51 luc Barbier: demande d'intervention

02:26:18 Jean-Marc DUJARDIN: Il faut introduire dans le SDAGE un gradient de compensation de 150 à 300% sur appréciation de la valeur qualitative de la zone humide.

02:29:50 ginette verbrugge: il ne faut pas éviter d'impacter les zones humides, il faut interdire d'impacter les zones humides !

02:39:11 Emmanuel LEVEUGLE: Ecophyto, tant qu'agriculteur bio mixte, merci mais rajouter l'Amélioration du capital sol, l'agriculture de conservation des sols, des agricultures du plan AgroEcologie en cours de finalisation.

02:41:21 Jean-Marc DUJARDIN: Effectivement il faut travailler sur la trame noire pour améliorer la dynamique des sols...

02:41:40 Emmanuel LEVEUGLE: merci Mr Raoult, ecophyto, ne pas se focaliser que sur le monde agricole mais de tous les usagers

02:43:50 Emmanuel LEVEUGLE: je vais devoir partir, protection des captages d'eau, relancer les orques qui sont multi pression donc multi usagers commençant par diagnostic, et donc de plans d'actions. sinon cela sera encore le monde agricole qui devra assumer

02:44:38 Emmanuel LEVEUGLE: je souhaite aussi que ces messages en conversation soit prises en compte

02:47:41 Jean-Marc DUJARDIN: Je dois vous quitter à 16h30

02:48:43 jerome lefevre: Je partage ce que dit M POULAIN

02:49:45 MTES/DEB Julie PERCELAY: Bonjour à tous et au revoir, je dois également vous quitter à 16h30 malgré l'intérêt des débats ; je vous souhaite une bonne fin de réunion

02:49:45 Jean-Marc DUJARDIN: J'ai cependant une question sur le préliminaire de Mr VATTIN qui rappelait le nbre de masse d'eau à améliorer. Comment le SDAGE prévoit d'encadrer les éventuelles dégradations de masses d'eau liées à des pollutions accidentelles?

02:51:10 Jean-Marc DUJARDIN: Quelle position de l'AEAP sur la récente pollution de l'Escaut? Quelles actions au delà des mesures exceptionnelles prises ce matin en C.A?

02:51:45 EXPERIAL CONSEIL: pourquoi oppose t-on la lutte contre les inondations et la protection des zones humides ?

02:55:38 ginette verbrugge: Je suis désolée, je vais devoir vous quitter.

02:56:42 Olivier Faict: en meme temps il faut remplir la nappe par

l'infiltration et solution alternative

02:58:05           ginette verbrugghe:       Remarque sur le point 5. 3, le programme de mesures : le financement de la formation, du conseil, de la sensibilisation et de l'animation : un montant de 1,5 pour la durée du plan, c'est vraiment le minimum , pour ne pas dire ridicule, lorsque l'on mesure le besoin de formation et de sensibilisation de tous les acteurs.

03:09:27           luc Barbier:       les membres du CB seront ils invités à participer à ces rencontres locales ?

03:15:20           Organisateur - Luc Roussel:       Merci à tous pour votre participation. J'espère que vous avez pu suivre cette réunion dans de bonnes conditions. Je vous souhaite un excellent week-end.

03:15:24           psailliot:        Il faut de nombreuses pierres différentes pour construire un édifice

03:15:54           psailliot:        Bonnes vacances à tous.

03:16:01           Olivier Poulain:       Merci pour ce travail et ces échanges.  
Bonne fin de journée

03:16:25           alain.detournay:       Merci a tous et bonnes vacances

03:16:36           Luc FERET (VNF):       Bon week-end à tous

03:16:44           Benoist Hitier (Ifremer):       merci pour l'organisation

03:16:59           EXPERIAL CONSEIL:       D PARENTY